

L'Etat en Lozère



PRÉFET DE LA LOZÈRE

Avril 2014

S O M M A I R E



Le mot du préfet

Nous abordons la prochaine échéance électorale de 2014 : les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai en France et du 22 au 25 mai 2014 dans les 27 autres Etats membres.

Ce sont 390 millions d'Européens qui seront appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au Parlement européen, à Strasbourg, pour les 5 prochaines années.

La France élira 74 représentants issus du vote des Français répartis en 8 circonscriptions électorales. La Lozère fait partie de la circonscription Sud Ouest qui élira 10 « eurodéputés ». Cette élection a lieu, par circonscription, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, sans panachage.

Tous les citoyens français sont appelés à voter mais également les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine et inscrits sur les listes électorales de leur commune.

Pour ceux qui souhaitent s'y présenter, les déclarations de candidature sont à déposer au ministère de l'intérieur jusqu'au vendredi 2 mai.

Les élections européennes de 2014 offrent aux citoyens européens l'occasion de désigner directement les représentants qui agiront en leur nom pendant 5 ans, au Parlement européen.

Le Parlement européen dispose de pouvoirs étendus en matière législative et budgétaire ainsi qu'en matière de contrôle de l'action de la Commission européenne.

Voter aux élections européennes c'est donc le moyen de participer et de peser concrètement sur le fonctionnement de l'Union européenne.

De plus, c'est une chance de participer à l'élection de la plus grande assemblée démocratique au monde élue au suffrage universel direct. Saisissons-là !

Consultez la vidéo en cliquant ici [« une seule date, un seul tour. Avec ou sans vous ? »](#)

Guillaume LAMBERT



Renouvellement de carte d'identité ou de passeport. N'attendez pas l'été : ...[suite](#)



Réunions d'information à l'attention des nouveaux élus et maires de Lozère : organisée par Guillaume LAMBERT, préfet de la Lozère et Jacques BLANC, président de l'association départementale des maires...[suite](#)



Centenaire 14-18 - chronique n° 3 : LE PLAN XVII. Il y a 100 ans, le 15 avril 1914, le plan XVII entre en vigueur. Il s'agit d'un plan qui organise la procédure de mobilisation et de concentration des troupes...[suite](#)

Le préfet va à la rencontre des commerçants pour les sensibiliser à la lutte contre le cambriolage en les incitant à faire appel aux référents sûreté de la police et de la gendarmerie et à s'inscrire au dispositif « alerte SMS »...[suite](#)

Signature d'une convention entre l'Etat et le conseil général pour les emplois d'avenir : ils ont pour objectif d'ouvrir les portes du marché du travail à des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés... [suite](#)

La précarité en Lozère : présentation d'un diagnostic départemental le jeudi 17 avril 2014... [suite](#)

Action de sécurité routière de la gendarmerie nationale en faveur des motards : avec l'arrivée des beaux jours et des week-ends prolongés, les deux-roues font leurs réapparitions sur les routes de Lozère...[suite](#)

Où en est votre permis de conduire ? Nouveau suivi depuis le 3 mars...[suite](#)

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère- 480005 MENDE CEDEX
Tél. : 04-66-49-60-00- Fax : 04-66-49-17-23

Directeur de publication : Guillaume LAMBERT préfet de la Lozère

Réalisation/Conception – Cabinet/communication

Ont participé à ce numéro : PREFECTURE, ONAC, DDCSP, GIE, EDSR, UT DIRECCTE

Crédits photos-Préfecture : PREFECTURE, ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Site Internet des services de l'Etat en Lozère www.lozere.gouv.fr

S'abonner- Se désabonner à la lettre des services de l'Etat : [cliquez ici](#)